

HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

CABINET

DEPARTEMENT DE LA PREVENTION,
LA SENSIBILISATION ET LACOMMUNICATION

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès



CELEBRATION DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

RAPPORT

Brazzaville, Juillet 2021

Le 11 Juillet de chaque année, l'Union Africaine commémore la journée africaine de lutte contre la corruption. Cette journée a été instituée dans le cadre de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption dont le Congo est un des Etats Parties signataires.

La Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), fonctionnelle depuis fin juillet 2020, célèbre sa toute première journée, qui est en réalité la 5ème célébration depuis sa création.



Président de la HALC

Cette année 2021, le thème retenu est : « Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la convention de l'Union africaine dans la prévention et la lutte contre la corruption ».

L'objectif pour la HALC, par cette célébration, était :

- d'une part, de mobiliser l'ensemble de la population à la lutte contre la corruption et,
- d'autre part, de sensibiliser les acteurs de première ligne que sont les agents économiques confrontés, dans leurs tâches au quotidien, aux faits de corruption.

Le présent rapport montre les activités prévues et celles réalisées dans le cadre de cette commémoration.

I- ACTIVITES PREVUES

Telle que prévue par les termes de références proposés par le département de la Prévention, la Sensibilisation et la Communication, la journée africaine de lutte contre la corruption comportait les activités suivantes :

- 1) diffusion d'une déclaration du président de la Haute Autorité de lutte contre la corruption faisant état du thème retenu pour cette journée ainsi que de l'appel à la mobilisation de toute la population à s'engager dans la lutte contre la corruption ;
- 2) diffusion d'un spot sur la journée du 11 juillet ;
- 3) diffusion des messages sur la lutte contre la corruption, et l'utilisation du numéro vert, à savoir :

a) Message lié au thème de la journée :

JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : 11 JUILLET 2021

THEME : « Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption »



b) message lié à la HALC :

JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : 11 JUILLET 2021

« AVEC LA HALC, LA RECREATION DE LA CORRUPTION EST TERMINEE »



c) message lié au numéro vert :

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :
DENONÇONS LES CORRUPTEURS ET LES CORROMPUS AU 1023 ou
encore :

TOUS DENONCONS LA CORRUPTION AU 1023



**HAUTE AUTORITE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION
(HALC)**



**TOUS,
DENONÇONS
LA CORRUPTION AU**



➡ **Numéro vert: Appel gratuit**

- 4) conférence publique sur : « la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption », avec lancement de l'utilisation du numéro vert ;
- 5) production d'un sketch sur la « récréation de la corruption est terminée »

II- DE LA REALISATION DES ACTIVITES

Les activités projetées ne sont pas encore totalement réalisées à ce jour, essentiellement pour des raisons techniques.

II.1- ACTIVITES ENTIEREMENT REALISEES

Deux activités sont à ce jour entièrement exécutées. Il s'agit de :

- 1- La déclaration du président de la Haute Autorité de lutte contre la corruption (voir en annexe le message)
 - a. Pour rappel, le message fait état du thème retenu pour cette journée ainsi que de l'appel à la mobilisation de toute la population à s'engager dans la lutte contre la corruption par l'utilisation du numéro vert ;
 - b. Ce message a été relayé dans tous les médias de la nation.



- 2- La diffusion des messages portés par sept(7) banderoles, déployées dans la ville capitale, Brazzaville.

- a. le premier message, sur quatre banderoles, décline le thème de la journée ;
- b. Le second message, sur trois banderoles, invite les citoyens « corruptogènes » à cesser avec la corruption.

II.2- ACTIVITES NON ENCORE REALISEES

Les activités suivantes prévues ne sont pas encore totalement réalisées pour tenir compte des problèmes techniques au niveau de l'implémentation du numéro vert par les opérateurs de téléphonie mobile. Il s'agit de la diffusion des messages sur la lutte contre la corruption et l'utilisation du numéro vert :

- a. Le message sur l'appel à dénonciation au numéro vert 1023 doit être porté sur des panneaux géants à déployer sur l'ensemble du territoire national;
- b. Le message sur la présentation de la HALC et l'intérêt de l'utilisation du numéro vert par les citoyens est porté par des dépliants ou prospectus.

Les maquettes concernant ces messages sont entièrement réalisées et n'attendent que la fin des travaux d'implémentation du numéro vert pour terminer la mise en œuvre de cette activité.

Connaître la HALC

Extraits de la loi n°3-2019 du 07/02/2019
portant création de la Haute autorité
de lutte contre la corruption

Article 2 : La Haute autorité de lutte contre la corruption a pour mission la prévention et la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées.

Article 3 : La Haute autorité de lutte contre la corruption prend toutes les initiatives nécessaires à l'accomplissement de ses missions. A cet effet, elle a, notamment, le pouvoir de :

- se saisir d'office ou être saisie par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat sur la base des indices probants ;

- mener des enquêtes ou investigations sur les faits de corruption, de concussion et de fraude;
- obtenir de toute autorité publique ou de toute personne physique ou morale la communication des informations et des documents dans le cadre des investigations qu'elle entreprend;
- protéger l'identité des témoins, des complices et des auteurs présumés coupables des actes de corruption, de concussion, de fraude et d'autres infractions assimilées.

ADRESSE DE LA HALC

N°22, rue Lucien FOURNEAU (ex. Ambassade de Cuba) - centre-ville.



HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (HALC)

CELEBRATION DE
LA 5^{ème} JOURNEE AFRICAINE
DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Thème :

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
REGIONALE : ACTEUR ESSENTIEL DANS LA
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA PREVENTION
ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

11 juillet 2021

SENSIBILISATION A L'UTILISATION DU NUMERO VERT DE LA HALC

Hé, vous !



TOUS, DENONÇONS LA CORRUPTION

AU **1023**.

C'EST FACILE, VOUS APPELEZ
GRATUITEMENT

VOUS ETES NI VU, NI CONNU ET VOUS
ETES PROTEGES (Art. 3, alinéa 4 de la loi

loi n°3-2019 du 07/02/2019).

LA HALC

C'EST LA HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

AVEC LA HALC,
CHASSONS LA CORRUPTION
DE NOTRE PAYS



STOP
CORRUPTION

*Adhérons tous à ce combat
pour le bien-être de la Nation*

POURQUOI DENONCER LA CORRUPTION ?

Dénoncer la corruption en appelant le
numéro vert **1023**, c'est :

- ∞ votre façon la plus simple de lutter
contre la corruption ;
- ∞ votre façon d'arrêter la destruction du
pays par les corrupteurs ;
- ∞ votre façon d'arrêter le fléau de la
corruption ;
- ∞ votre manière de donner du travail à
la HALC en investiguant sur les
corrupteurs dénoncés.

Alors, dénonce vite au **1023** le
corrompu que tu connais.

II.3- ACTIVITES ANNULEES

Les activités ci-dessous ont purement et simplement été annulées pour tenir compte essentiellement des tensions de trésorerie, mais aussi du retard dans l'implémentation du numéro vert. En effet, les activités annulées devaient comporter en leur sein une invitation théâtralisée à utiliser le numéro vert.

Ces activités sont :

- 1) la diffusion du spot télévisé sur la journée du 11 juillet ;
- 2) la conférence publique sur : « la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption », avec lancement de l'utilisation du numéro vert ;
- 3) la production d'un sketch sur la « récréation de la corruption est terminée ».

Le tableau ci-dessous, présente le niveau de réalisation de chaque activité prévue pour cette célébration.

Activités Prévues	Activités Réalisées	En cours de Réalisation	Annulées
Déclaration du président de la HALC dans les médias	Réalisée		
Diffusion d'un spot sur la journée du 11 juillet			Annulée
Diffusion hors médias des messages sur la lutte contre la corruption et l'utilisation du numéro vert	Réalisée sur les banderoles	En cours de réalisation sur les panneaux géants et sur les dépliants	
Conférence publique sur : « la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption », avec lancement de l'utilisation du numéro vert			Annulée
Sketch sur la « récréation de la corruption est terminée »			Annulée

III- COUVERTURE BUDGETAIRE DE L'ACTIVITE

Les activités retenues dans le cadre de la célébration de la journée africaine de lutte contre la corruption sont entièrement prises en charge par le budget de la HALC. Les TDR, conformément au respect du Plan de Travail annuel 2021 ont prévu un budget global révisé de sept million sept cent quarante-cinq mille(7 745 000) francs CFA.

A date, ce budget compte tenu des réalisations déjà faites est exécuté à hauteur de 38,86%, soit 3010 000 de francs CFA

CONCLUSION

En conclusion, la HALC, malgré les difficultés financières, a encore montré par l'organisation de la commémoration de cette journée qu'elle n'entend pas baisser les bras et qu'elle s'exprime pour marquer sa présence comme acteur majeur dans l'Ecosystème de la lutte contre la corruption au Congo.

Fait à Brazzaville, le 30 juillet 2021

Le Chef de Département de la
Prévention, la Sensibilisation
et la Communication

Germain LOUBOTA

ANNEXE

HAUTE AUTORITE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Unité* Travail* Progrès

CABINET

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Congolaises,
Congolais,
Mesdames et Messieurs,

Le Congo, à l'instar des autres pays membres de l'Union Africaine, célèbre la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption.

Le 11 juillet 2003 rappelle l'adoption, à Maputo au Mozambique, de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, entrée en vigueur, trois ans plus tard, le 5 août 2006.

Instaurée par le sommet des Chefs d'État africains, la journée africaine de lutte contre la corruption vise à converger les efforts des pays africains vers l'éradication de la corruption qui ruine le continent.

Le Congo, en ratifiant ladite convention en 2006, réitérait par-là, l'indéfectible engagement du Chef de l'Etat, Monsieur Denis Sassou Nguesso et de son gouvernement à lutter contre la corruption dans ses divers aspects, notamment la concussion, la fraude et les infractions assimilées.

Donnant suite à cet engagement, la volonté politique du Congo de combattre ce fléau s'est matérialisée par l'adoption de la loi n°3-2019 du 7 février 2019 portant création de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption, en sigle HALC, entité administrative, indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette année, qui marque la cinquième édition, le thème choisi par l'Union Africaine pour la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption est : « Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la convention de l'Union africaine dans la prévention et la lutte contre la corruption ».

En effet, les dispositions de la Convention africaine de prévention et de lutte contre la corruption prévoient, que les différentes composantes publiques et privées des Etats parties, notamment la société civile, les médias et les organisations internationales participent dans ce combat sur le continent.

La Haute autorité de lutte contre la corruption, dans le souci de se conformer à la convention de l'Union Africaine, promeut dans son programme d'activités 2021, la gouvernance anti-corruption par la collaboration avec les institutions et organismes nationaux ainsi que les collectivités locales.

Avec la sensibilisation qui a commencé, aussitôt après la mise en place, non encore achevée, de ses capacités opérationnelles, la responsabilité des acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et des médias, est requise pour qu'ils s'impliquent davantage dans cette lutte à travers la sensibilisation, l'éducation des populations, et surtout la dénonciation des faits de corruption.

Chaque citoyen est invité à s'investir dans cette lutte, en pratiquant une politique de tolérance zéro, comme voulu par les hautes autorités du Congo, afin de créer une synergie nationale contre ce fléau aux conséquences désastreuses pour nos économies et nos populations. Le lancement dans quelques heures, à la faveur de cette célébration du 11 juillet 2021, de notre numéro vert, le 1023, appel gratuit, devait permettre de cerner l'ampleur de ce défi.

Profitant de la thématique de la 5ème édition de la journée africaine de lutte contre la corruption, invitant à la collaboration avec les Communautés économiques régionales, la HALC se devra au cours de cette année et celle à venir, d'explorer toutes les pistes conduisant à plus de collaboration avec les structures anti-corruption de la sous-région, afin de mutualiser les efforts en la matière.

Les acteurs économiques, composante essentielle des communautés économiques régionales de l'Union Africaine devraient s'engager fermement dans ce combat contre le fléau de la corruption.

C'est au cœur des activités économiques du secteur privé que l'on enregistre des actes de corruption, notamment au cours des procédures d'attribution de marchés et des droits à la propriété, ainsi que dans les versements des pots de vin.

Le secteur privé en disant non aux actes de corruption, réduirait avantageusement les méfaits de la corruption.

De tels efforts associés au travail des Communautés économiques régionales en matière de lutte contre la corruption, j'en suis persuadé, favoriseraient les conditions d'une émergence économique dans la sous-région et d'un développement durable pour la satisfaction des besoins fondamentaux de nos concitoyens.

Bonne célébration à tous ! Vive le Congo ! Non à la corruption
Je vous remercie